



CHSCT-M du 14/15 octobre 2021

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les représentant.es de la DGER, lors de la dernière instance, semblaient minimiser nos craintes d'une rentrée difficile, arguant - face à chacune de nos interrogations -, sur leur confiance dans une vaccination massive. Sur le terrain, les personnels étaient loin de partager cet optimisme. Le protocole sanitaire et la FAQ de l'EA, imprécis sur de nombreux points - relevés dans un courrier que nous vous avons adressés le 4 octobre 2021 et resté sans réponse à cette heure -, laissent une grande partie des arbitrages à l'appréciation des chefs d'établissement.

Par ailleurs, s'il y a consensus pour dire que la *Covid* est aussi une véritable catastrophe sur le plan éducatif, nous ne pouvons que regretter que le ministère n'ait pas pris en compte les mesures de protection préconisées et les avis votés par le CHSCT ministériel. En effet, même si la situation s'améliore, elle reste très fragile, ce qui nécessite une anticipation qui se traduit par des adaptations pédagogiques concrètes, notamment des allègements de programme, des réorganisations des apprentissages, des recrutements de personnels (enseignant.es/AESH/AE), des scénarii d'organisation des examens. La réponse ministérielle n'est pas à la hauteur des enjeux : ce n'est pas en supprimant encore et toujours des postes qu'on améliorera les conditions d'apprentissage des élèves, ni en accélérant les réformes des programmes scolaires que les conditions de travail des personnels vont s'améliorer. Par ailleurs, les notifications des HSE Covid - dispositif notoirement insuffisant pour répondre au passif pédagogique avéré - ne sont toujours pas effectives à la veille maintenant des vacances d'automne... Cet état de fait est aussi incompréhensible qu'irresponsable !

Aussi, nous réaffirmons que cette rentrée ne s'est pas passée sereinement. Le quotidien, sur le terrain, notamment en Outre-mer, reste très difficile encore aujourd'hui. Enfin, toutes les instances locales et régionales ne se sont d'ailleurs pas encore réunies, alors que la DGER assurait du caractère injonctif du protocole à ce sujet. Les instances SST ne sont assurément pas un "supplément d'âme" et après plus d'un an et demi de crise sanitaire mondiale, il serait plus que temps que notre ministère le réaffirme et surtout fasse appliquer ses propres prescriptions en la matière, dans le champ de l'enseignement agricole y compris !